

Arrêté n° 22/336/CM

Arrêté de réouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint Menet Marseille 11ème

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 002-5961/19/CM du 16 mai 2019 approuvant la reprise en régie de l'aire permanente d'accueil de Saint-Menet 13011 Marseille.
- La délibération HN 001-8065/20 CM du conseil Métropolitain du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal à la Présidence de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- L'arrêté relatif à la fermeture temporaire n° 22/249/CM du 5 août 2022 de l'aire permanente d'accueil de Saint-Menet, 13011 Marseille pour la réalisation de travaux de réhabilitation.

CONSIDÉRANT

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire ;
- Que cette aire d'accueil a fait l'objet d'une fermeture temporaire pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'un nettoyage général du site (encombrants, dépôts sauvages...) permettant un accueil des familles dans des conditions d'hygiène et de sécurité normales ;
- Que ces travaux, ainsi que le nettoyage s'achèvent fin octobre et qu'il convient de réouvrir l'aire d'accueil à l'issue de cette réhabilitation.

ARRETE

Article 1 :

L'aire d'accueil des gens du voyage située Chemin du Mouton à Saint Menet, Marseille 11ème, sera réouverte à compter du mercredi 2 novembre 2022, 10 heures.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché à l'extérieur du local de gestion de l'aire des gens du voyage et à l'entrée du centre social, et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Il sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et au maire de Marseille.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 28 octobre 2022

Martine VASSAL

Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2022